

DISCOURS D'OUVERTURE

DE SON EXCELLENCE MADAME YVETTE SYLLA

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET PRESIDENTE EN EXERCICE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

37^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COI

17 mai 2023, Centre de Conférence Internationale Ivato

Antananarivo, Madagascar

Excellences Madame, Messieurs les Ministres, membres du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien, Chers collègues, Monsieur le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien, Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et consulaire,

Mesdames et Messieurs les représentants des membres observateurs et partenaires de la Commission de l'Océan Indien,

Distingués Invités et membres des délégations,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir et un privilège pour moi d'ouvrir cette 37ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la COI que j'ai également l'honneur de présider, avant de passer le flambeau à mon Cher collègue, l'Honorable Mahen Kumar SEERUTTUN, Ministre chargé des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, Ministre des Services financiers et de la Bonne gouvernance de la République de Maurice.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Honorable SEERUTUN, pour sa première participation à notre conseil.

Je note avec satisfaction la participation de tous les Etats membres et la forte mobilisation des membres du Conseil des Ministres de notre organisation auxquels je voudrais adresser en premier lieu **mes chaleureuses salutations** et mes vifs remerciements pour leur venue à Madagascar et faire ainsi honneur à mon pays, hôte de cette session ordinaire de la haute Instance de la Commission de l'Océan Indien.

Chers collègues, je suis heureuse de vous **accueillir** ici en terre malagasy et je vous souhaite à vous et à toutes vos délégations : la bienvenue/tonga soa.

Permettez-moi de réitérer, cette fois-ci de vive voix, toutes mes félicitations à Son Excellence Monsieur Dhoihir DHOULKAMAL, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé de la Diaspora et de la Francophonie de l'Union des Comores pour l'accession de l'Union des Comores à la Présidence de l'Union africaine. Cher collègue, c'est une fierté, mais surtout une immense opportunité d'avoir, pour la première fois de son histoire, un Etat insulaire à la tête de notre organisation continentale. Je vous réitère mes bons vœux de réussite et réaffirme l'appui de Madagascar à la présidence comorienne pour mettre en avant les intérêts spécifiques des Etats insulaires sur les scènes régionale et continentale.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter la République de Maurice d'avoir **déposé**, ce 10 mai 2023, l'instrument de **ratification** de l'Accord portant révision de l'Accord général de coopération entre les Etats membres de la COI. Madagascar emboitera incessamment le pas à la République de Maurice et nous souhaitons que la France puisse finalement bientôt aboutir ses processus pour la mise en vigueur, enfin, de cet Accord de Victoria révisé.

Merci et bienvenue également à toute l'équipe du Secrétariat général de la COI, dirigée par Monsieur le Secrétaire général. Sous la houlette de Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, le Secrétariat a soutenu la Présidence malagasy des Instances de la COI. Vos efforts, ainsi que l'écoute attentive des Etats membres sont reconnus et appréciés, faisant de la coopération régionale au sein de la COI un modèle de réussite.

Je ne saurais omettre de saluer les travaux préparatifs du Comité des Officiers permanents de liaison (OPL) des 5 Etats membres. Merci pour l'implication de nos OPL et du travail accompli. Je suis confiante que leurs travaux vont permettre aux membres du Conseil d'être mieux outillés pour prendre des décisions éclairées, lesquelles répondront au mieux aux enjeux, aux défis et aux objectifs de la coopération sous-régionale de l'Indianocéanie menée par la COI.

Je salue également les partenaires et les membres observateurs, lesquels ont soutenu la concrétisation des visions et des ambitions des Etats membres de la COI. Vos engagements permettent la continuité des partenariats et la pérennisation des projets en cours, mais aussi la mise en œuvre des perspectives et initiatives enclenchées dans le cadre du nouveau Plan de développement stratégique de la COI.

Enfin, j'aimerais remercier toutes les équipes mobilisées dans l'organisation de cet évènement d'envergure pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Madagascar arrive aux termes de son mandat à la présidence des instances de la COI, qui faut-il le rappeler, a débuté le 23 février 2022 à Paris.

Un mandat dans la mise en œuvre de la modernisation et de l'évolution institutionnelle de la COI enclenchées par la Déclaration de Moroni de 2019.

Un mandat aux défis complexes aussi, aux lendemains de la crise sanitaire et dans un contexte géopolitique mondial où s'entremêlent tensions et conflits dont les impacts, même indirects, n'ont pas épargné la sous-région de l'Océan Indien.

Madagascar s'est attelé, à la tâche tout en faisant le lien entre les besoins spécifiques nationaux et les intérêts communs de nos Etats insulaires.

Un regard rétrospectif sur l'année écoulée révèle des **avancées significatives** et des progrès tangibles ainsi que les défis qui restent encore à relever.

Comme vous le savez, Madagascar a axé les priorités de sa présidence de la COI autour de la sécurité multiforme, notamment la sécurité maritime, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la promotion des échanges intra-régionaux comme outil de la relance économique post-Covid.

Ces priorités répondent à des enjeux stratégiques, économiques, sanitaires et sécuritaires auxquels nos pays respectifs et la région font face, et à cela s'ajoute le défi climatique.

 Tout d'abord, les enjeux stratégiques et sécuritaires liés à la criminalité en mer, à l'instar de la piraterie, des trafics de ressources, de drogues ou d'humains ainsi que la montée de la menace terroriste. Madagascar a déclaré qu'il est impératif d'assurer le contrôle effectif des frontières et de nos espaces maritimes.

Des lors, à l'heure où les océans sont un sujet de préoccupation majeure ;

1. La pérennisation de l'architecture de la sécurité maritime, à travers le Projet MASE. La première phase du projet MASE, fut financée par l'Union européenne, et a permis, d'une part, la mise en place et l'opérationnalisation du Centre régional de fusion d'informations maritimes (CRFIM), basé à Antananarivo, et d'autre part, du Centre régional de coordination des opérations (CRCO), basé aux Seychelles.

L'existence de ces 2 centres a permis de noter les avancées tangibles en matière de surveillance, d'analyse et d'identification des navires d'intérêt, et ainsi la capture des criminels maritimes et transfrontaliers, les pêcheurs non identifiés et non déclarés, ainsi que les pollueurs dans la sous-région.

Durant la présidence de Madagascar, la phase 2 du programme, dénommé MASE deux point zéro (2.0) a été ainsi développé et validé. Il s'agit de capitaliser les acquis et de développer davantage cette architecture de sécurité maritime régionale grâce aux nouvelles technologies et surtout de combler le vide juridique permettant de poursuivre en justice les criminels capturés durant les opérations régionales.

Pour mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre, je suis confiante que la Présidence mauricienne entrante saura identifier les actions utiles à cet effet.

2. La paix et la stabilité sont aussi des priorités. Le lancement du projet « Gouvernance, Paix et Stabilité » (GPS) de la COI en septembre 2022 à Antananarivo, financé par l'Agence française de développement (AFD), a été le premier jalon de la concrétisation de la modernisation et de l'évolution de la COI voulues par ses Etats membres. La COI dispose désormais d'un rôle institutionnalisé dans la promotion de la gouvernance démocratique et la préservation de l'Indianocéanie en tant que zone de paix.

Ensuite, la bonne compréhension des enjeux sécuritaires sont liés aux enjeux économiques et aux défis environnementaux, permettant une meilleure approche du développement de l'économie bleue et océanique.

Par ailleurs, face à la vulnérabilité de nos Etats insulaires aux effets du changement climatique, Madagascar a misé sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, Madagascar est reconnu par les Nations Unies, comme étant la première victime au monde de la famine extrême due au dérèglement climatique, notamment dans le Grand Sud de la Grande île. Un phénomène qui risque de se propager sur la région et qui nécessite des réponses structurelles, diversifiées et soutenues.

Grâce au programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SANOI) piloté par l'Union européenne, l'amélioration de la situation nutritionnelle est au cœur des actions menées dans le cadre d'une agriculture durable et productive où l'on note l'accès à des semences et plants améliorés, et la promotion des pratiques agricoles de qualité.

En d'autres termes, la démarche économique doit faire preuve, selon la pratique, d'une approche concertée, et une coopération visant un développement intégré et une croissance partagée. Pour Madagascar, ce développement et cette croissance doivent se construire à travers la promotion des échanges intra-régionaux, la connectivité régionale, la mobilité, la promotion de l'employabilité et celle de l'entreprenariat.

Dans ce cadre, le projet « améliorer la connectivité maritime du sudouest de l'océan Indien » soutenu essentiellement par le gouvernement japonais, membre observateur de la COI, a été relancé.

La finalité est de réduire la dépendance aux importations et transports internationaux en développant des solutions et moyens régionaux. L'objectif est d'accroître les échanges commerciaux entre les pays voisins et la compétitivité des produits régionaux.

Un projet ambitieux qui mise sur la création de corridors maritimes entre les pays de l'océan Indien et les pays littoraux voisins, de l'Afrique, à l'instar de Djibouti, Kenya, Mozambique, Tanzanie et Afrique du Sud.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet entrepreneuriat et facilitation des échanges, piloté par l'Union européenne, vise à accroître les opportunités économiques des entrepreneurs, notamment les Petites et moyennes entreprises (PME) dans la région sur des secteurs niches tels que le tourisme durable, les produits de la mer et les plantes médicinales.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au-delà de ces aspects purement opérationnels, la Présidence malagasy de la COI s'est également penchée sur les atouts démographiques de la région en tant que levier de son développement économique.

Cette démarche s'inscrit notamment dans la Déclaration finale du 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, à Moroni le 23 août 2014. Une déclaration qui, en traçant l'avenir, promeut l'insertion réussie des femmes et des jeunes dans le tissu social, professionnel et politique de nos pays.

C'est donc une première étape de concrétisation de cette impulsion portée par nos dirigeants, en faisant de la jeunesse un volet transversal de toutes les actions et tous les programmes de la COI.

Il s'agira de mieux intégrer nos jeunes dans les actions de coopération régionale. Une initiative qui se veut opportune et pertinente, pour laquelle je suis confiante que nos partenaires apporteront leur total soutien.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais conclure notre bilan par une vision d'ouverture sous la Présidence malagasy: l'achèvement de l'élaboration du Plan de développement stratégique de la COI (PDS 2023-2033), soumis à l'approbation du Conseil d'aujourd'hui. Ce plan est le fruit d'un travail de co-construction, suivant une approche participative des Etats membres.

Ce plan nous amène à fixer un nouveau cap et répond aux nouvelles impulsions voulues par la Déclaration de Moroni de 2019 et la révision de l'Accord de Victoria signée en 2020, tenant compte à la fois des défis actuels et à venir, des priorités et des besoins des Etats membres en matière de coopération ainsi que de la modernisation institutionnelle et fonctionnelle de la COI.

Ce nouveau plan décennal combine temporalité et opérationnalité, aussi bien des objectifs stratégiques que des actions à mettre en œuvre. Il trace les axes stratégiques définis par les Etats membres alliant résilience, paix et stabilité, développement économique durable et intégré, développement et épanouissement humain, renforcement institutionnel et partenarial.

Le dernier plan ayant expiré depuis 2021, il serait temps que ce nouveau PDS 2023+ puisse voir le jour pour être mis en œuvre.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

De tout ce qui précède, je suis persuadée que la réunion de ce jour sera animée par des échanges fraternels, riches et productifs et apportera l'impulsion nécessaire à l'obtention des résultats que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre coopération au sein de la COI.

Ainsi, pour clore mon allocution, je me réfère à l'hymne de la COI qui promeut le thème « ensemble ».

Ensemble, puissions-nous continuer d'apporter une réponse commune et collective aux défis et enjeux régionaux ;

Ensemble, puissions-nous consolider et donner corps à la solidarité régionale, pilier de notre maison commune qu'est la COI;

Ensemble, puissions-nous affirmer notre ancrage à une Indianocéanie plus visible, plus attrayante et plus présente sur les scènes régionale et continentale ; et

Ensemble, puissions-nous préserver notre dynamique et continuer de susciter l'intérêt de nos partenaires.

A toutes et à tous, très bonne et fructueuse réunion.

Je déclare cette 37^{ème} session ordinaire de la Commission de l'Océan Indien, ouverte.

Je vous remercie.